NORMANDIE-SEINE

FRAIS DU CONTRAT PER COMPTE TITRES

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2023

PER TITRES

Montant minimal de versement initial : 500 €

FRAIS ANNUELS

Frais de gestion du plan

Droits de garde annuels Gestion Libre :	
▪ Valeurs du groupe Crédit Agricole	0,18 %
▪ Autres valeurs françaises et étrangères	0,20 % + 2€ frais fixe par ligne
▪ Si uniquement CCI et/ou Parts Sociales Normandie-Seine	NA
Droits de garde annuels Gestion pilotée par horizon :	néant

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre	
▪ Fonds actions ** (moyennes)	
Frais courants annuels	1,85 %
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,80 %*
Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel)	2,5 % à 5 %
▪ Fons obligations (moyennes)	
Frais courants annuels	1,08 %
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,42 %
Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel)	1 %
▪ Fond immobiliers **** (moyennes)	
Frais courants annuels	1,66 %
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,45 %
Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel)	5,40 %
▪ Fonds diversifiés (moyennes)	
Frais courants annuels	1,28 %
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,47 %
Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel)	0,50 % à 2,50 %
Moyenne des frais de courtage sur internet (opération ponctuelle)	
- Avec Invest Store Initial (actions, obligations)	0,50 % avec un minimum de 7,70 €
- Avec Invest Store Intégral (actions, obligations et droits)	Cf Conditions Générales de Banque
2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
▪ Profil prudent (moyenne)	1,06 %
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,37 %
▪ Profil équilibré (moyenne)	1,23 %
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,44 %
▪ Profil dynamique (moyenne)	1,35 %
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,50 %
Moyenne des frais d'entrée maximum dans les fonds pour la gestion pilotée par horizon	NA
Autres frais annuels :	
- Frais forfaitaires	NA
- Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal) :	
- Frais sur versement	Néant
- Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
- Proportionnels ou forfaitaires	Néant
- Nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1 % max pendant 5 ans et 0 % au-delà ou frais max (si variable)
Frais sur les versements de rente	0,50 %
Frais de rachat	NA

NA : non applicable
*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.
Les frais OPC sont publiés dans le DICI des fonds et mis à jour régulièrement
** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.
***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.
****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine
Document informatif à caractère non-publicitaire. 11/2022 - Edité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine - société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME – RCS Rouen n°433 786 738 – Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 025 320 – Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 7606 2020 000 045 179 délivrée par la CCI de ROUEN, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Adresse postale : CS 70800 - 76238 BOIS-GUILLAUME CEDEX - Tél : 02 27 76 60 30.